

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DE LA CAPL DE RECOURS DE NOTATION DES AGENTS DE CATEGORIE C DU 15 JUIN 2012</b></p>
---

Lors de la CAPL du 15 juin 2012, Force Ouvrière a affirmé sa ferme opposition à ce système de notation actuelle basé sur un contingentement des bonifications, source d'inégalités entre les agents.

Le Président de la commission a rappelé que la notation actuelle évoluerait à partir de 2013 sans nous donner plus de précisions.

Les requêtes portaient tant sur la note chiffrée que sur les appréciations littérales et/ou le compte-rendu de l'entretien d'évaluation. Sur ces deux derniers points, la quasi majorité des agents a eu satisfaction.

Comme nous le rappelions dans notre liminaire, FO DGFIP 66 a siégé à la première CAPL de recours de notation réunissant les 2 filières. Signe d'unité mais pas d'unicité.

En effet, les comptes rendus d'entretien ainsi que les demandes de révision étaient différentes d'une filière à l'autre par leur contenu d'une part, et par l'attribution d'une bonification d'autre part.

Par exemple, il n'existe pas de contingentement pour l'attribution d'un 0,02 aux échelons terminaux dans la filière gestion publique.

De plus, compte tenu des différences entre les deux filières sur l'attribution du 0,06, un avis favorable du Président pour un recours en CAPN étant obligatoire pour la FGP et non pour la FF, FO DGFIP a demandé qu'un avis favorable soit donné à tous les dossiers.

La direction nous a annoncé le montant de la réserve : à savoir 5 fois 1 mois pour la filière fiscale (4 fois 1 mois pour les échelons variables et 1 fois 1 mois pour les échelons terminaux) et 2 fois 1 mois pour la filière gestion publique.

Sur 19 dossiers défendus par les Organisations Syndicales, les bonifications, les appréciations et/ou les avis nécessaires (pour un éventuel recours en CAPN) ont été attribués de la manière suivante:

1. Agents Administratifs principaux 1ere classe:

1.1. - filière fiscale: 8 dossiers:

- a) échelon variable: sur 4 agents, 3 ont bénéficié d'un 0,02 et 1 agent d'un 0,01

- b) échelon terminal: sur 4 agents, 1 agent a bénéficié d'un 0,02 et un autre d'un 0,01

et tous ceux demandant une modification de leurs appréciations ont obtenu gain de cause.

1.2. - filière gestion publique: 4 dossiers:

- a) échelon variable: sur 3 agents, 2 ont bénéficié d'un 0,02,  
b) échelon terminal: 1 seul agent qui obtient un 0,02 (non contingenté)

mais aucun dossier demandant un avis favorable pour un recours en CAPN n'a été retenu.

2. Agents Administratifs principaux 2ème classe:

- filière fiscale: 1 dossier qui a bénéficié de la modification de son appréciation et d'une bonification de 0,02
- filière Gestion publique: 2 dossiers: ces 2 agents demandaient un avis favorable pour la CAPN mais aucun n'a pas obtenu satisfaction.

3. Agents Administratifs 1ère classe :

- filière fiscale: 2 dossiers, 1 agent s'est vu accordé un 0,01, signe d'encouragement
- filière Gestion publique: 2 dossiers, aucun n'a bénéficié ni d'une bonification, ni d'un avis favorable pour la CAPN.

En conclusion, pour cette 1ère CAPL commune, nous regrettons que tous les agents n'aient pas été récompensés de leurs investissements, au titre de l'année 2011.

Espérons que le futur système de notation soit **plus juste** pour tout le monde!!!

*Vos représentants: Roger SFEIR, Violaine OLIVE, Laurence KORSOUGNE et Eric ASTROU*